Image not found or type unknown

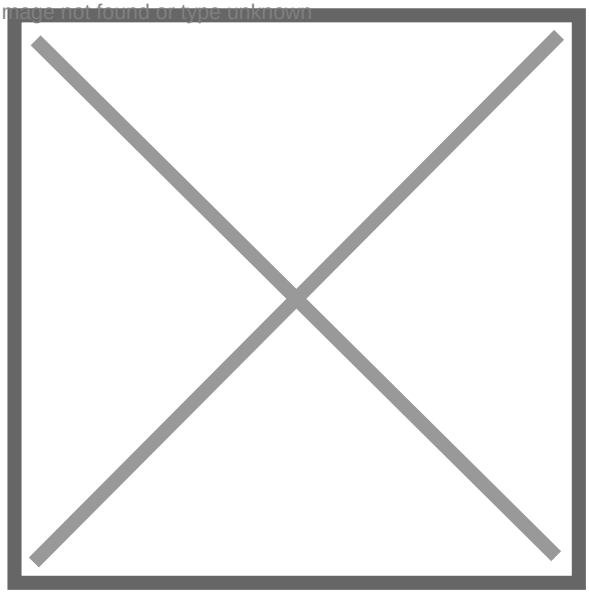

Démission et préavis de mon fils

Par **orangeraie**, le **04/06/2008** à **19:01**

Bonjour,
Mon fils a voulu remettre en main propre, sa démission à son employeur le samedi 10 mai 2008 au matin.
L'employeur a refusé en exigeant que cela soit fait en recommandé avec accusé réception.
Ce qui a été fait le matin même.
sur sa lettre était noté qu'il donnait sa démission à compter du 10 mai avec un préavis d'un mois.
nous pensions que la date d'envoi de la poste faisant foi et terminait son préavis le 9 juin au soir(il devait reprendre un autre emploi à compter du 10/6).
aujourd'hui plusieurs avis nous indiquent que la date de démission et donc de préavis courre à compter de la date de réception du recommandé à l'employeur soit le 13 mai (le lundi ils sont fermés).
Pouvez-vous nous dire exactement ce qu'il en est.
si cela était vrai, en imaginant que l'employeur n'aille chercher son recommandé qu'au bout de 15 jours,cela veut t'il dire que le préavis n'aurait commencé à courrir que 15 jours après
En vous remerciant d'une réponse rapide, car cela va arriver vite et ...l'ambiance n'est pas bonne du tout
cordialement;
Mickael Cadinot

Par **jeetendra**, le **04/06/2008** à **20:48**

bonsoir, le préavis court à compter de la date de présentation de la lettre de démission en recommandée avec accusée de réception, préavis d'un mois si ancienneté inférieure à deux

ans, au delà deux mois de préavis, cordialement

Par **orangeraie**, le **04/06/2008** à **22:43**

merci beaucoup de votre réponse rapide,
si je puis me permettre, son patron aujourd'hui, vient de lui faire une remarque au sujet d'une vente en lui indiquant qu'il avait vendu un objet à un client et qu'il aurait vu, soit disant, le client partir avec 2 objets, mon fils a vérifié dans le stock et a vu que ce que son patron lui affirmait etait faux .Nous craignons qu'il ne lui fasse, des reproches comme ceci et essayer de le licencier pour faute lourde pour éviter ainsi de lui payer ses congés payés.
Peut'il agir ainsi et quelles précautions ou recours, si cela se passait ainsi peut 'il avoir.(mon fils a 13 ans d'ancienneté)
Désolée de vous importuner mais c'est important pour nous
Merci d'avance
Mickael cadinot

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés